



Date de réception

cadre réservé à l'administration

DEMANDE D'INSCRIPTION

(Formulaire à retourner dûment complété et accompagné **d'un justificatif de domicile** au siège du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque – 4 rue Diderot – 30190 SAINT GENIES DE MALGOIRES)

Indiquer par **1** (choix prioritaire), **2** ou **3** (2^{ème} ou 3^{ème} choix éventuels) la priorité correspondant à l'établissement dans lequel vous souhaitez inscrire votre enfant

- Crèche Associative « Au Royaume des Lutins » à Saint Geniès de Malgoirès
- Crèche Associative « Les Bambins » à Parignargues
- Micro-crèche « Marie Angèle RANDON » à Moulézan

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Représentant Légal (père ou mère)

NOM : Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse :

 Tél. domicile : Tél. portable :
 Adresse mail :
 Profession : Nom de l'employeur :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

NOM : Prénom :
 Date de naissance (ou date présumée à *confirmer* dans ce cas après la naissance) :

PERIODE SOUHAITEE

A partir du :

JOURS DE PRESENCE SOUHAITES

SEMAINE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin					
Repas					
Après-Midi					

Signature

INFORMATION

Champ d'application

La présente fiche d'inscription s'adresse aux enfants âgés de 0 à 4 ans dont les parents ont leur domicile sur le territoire des communes qui financent ce services (pôle de compétence « petite enfance » du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque.

Type d'accueil et prestations de la structure d'accueil

Par type d'accueil, on entend aussi bien un accueil régulier qu'un accueil occasionnel (cf. règlement de fonctionnement de la structure – s'adresser directement à l'association concernée).

Nombre de places

La structure d'accueil s'engage à accueillir en priorité les enfants du territoire et cela conformément au maximum du nombre d'enfants déterminé dans l'autorisation d'exploitation.

Attribution des places

Les demandes d'inscription pourront être retirées dans la structure d'accueil ou auprès du siège du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, qui les réceptionnera.

Ces dossiers seront étudiés par une commission composée au minimum d'un membre de chaque association (les Présidents et directeurs des structures seront systématiquement invités) et d'un représentant du Syndicat Mixte, qui coordonnera et validera les propositions des associations. Cette commission se réunira au moins 1 fois par an.

Les inscriptions se feront en fonction de la chronologie des demandes, en respectant *au mieux* la répartition par commune, telle que définie ci-dessous :

NOUVEAU	<i>Dernier recensement</i>	<i>% de places disponibles</i>	<i>Nb de places disponibles</i>	<i>Nb de places arrondi</i>
FONS	1366	13,39%	7,10	7
GAJAN	695	6,81%	3,61	4
MAURESSARGUES	155	1,52%	0,81	1
MONTAGNAC	236	2,31%	1,23	1
MONTIGNARGUES	639	6,26%	3,32	3
MOULEZAN	640	6,27%	3,33	3
PARIGNARGUES	559	5,48%	2,90	3
SAINT BAUZELY	589	5,77%	3,06	3
SAINT GENIES	2959	29,01%	15,37	15
SAINT MAMERT	1619	15,87%	8,41	9
SAUZET	744	7,29%	3,87	4
	<u>12696</u>	<u>100,00%</u>	<u>53,00</u>	<u>53</u>

MICRO-CRECHE MOULEZAN

10 places

CRECHE PARIGNARGUES

23 places

CRECHE SAINT GENIES

20 places

TOTAL **53 places**